

Anticonstitutionnellement ASBL

BCE1234.567.890 • IBAN BE99 5230 1234 5678

statuts.org

rue Solleveld 111 • 1200 Woluwe-Saint-Lambert

RPM Tribunal de l'Entreprise Francophone de Bruxelles

Comptes simplifiés de l'année **2023**

Dépenses		SOLDE	Recettes	
TOTAL	10448		7433	TOTAL

Marchandises	0
Rémunérations	0
Services et biens divers	9403
Autres dépenses	1045

Cotisations	8250
Dons et legs	8650
Subsides	0
Autres recettes	981

Annexes

1. Résumé des règles d'évaluation

- Un bien meuble acheté neuf pour une valeur égale ou supérieure à 1000 euros, est évalué à 2/3 du prix d'achat les 12 mois suivant l'achat, 1/3 du prix d'achat les 12 mois suivants et est réputé sans valeur 24 mois après l'achat.
- Un bien meuble acheté neuf pour une valeur inférieure à 1000 euros, un bien acheté d'occasion, le matériel d'usure et les biens divers sont réputés sans valeur dès leur réception.

2. Adaptation des règles d'évaluation

néant

3. Informations complémentaires

néant

4. État du patrimoine			
AVOIRS		DETTES	
immobilier		dettes financières	
machines, installation, outillage		dettes fournisseurs	
meublier et matériel roulant		dettes à l'égard des membres	
stock		dettes fiscales, salariales et soc.	
créances		autres dettes	
parts de coopératives	1515		
placements de trésorerie			
valeurs disponibles	11216		
autres avoirs			
DROITS		ENGAGEMENTS	
subsidés promis		hypothèques et promesses d'hyp.	
dons promis		garanties données	
autres droits		autres engagements	

5 Droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés

néant